

# TUNISIE

## Déficits démocratiques au cœur de la libéralisation

SALAHEDDIN EL JORSHI<sup>1</sup>

*En 1987, à la suite d'une crise de la balance des paiements, la Tunisie a entrepris un programme d'ajustement structurel afin de libéraliser l'économie et de réduire le rôle de l'Etat dans les secteurs économiques compétitifs. A compter de 1997, le gouvernement a accéléré le processus et commencé à vendre des entreprises qui n'étaient pas déficitaires. La société civile n'a pas été en mesure d'exercer des pressions sur le gouvernement pour empêcher la prise de décisions contraires aux intérêts de la majorité.*

En 1987, à la suite d'une crise de la balance des paiements, la Tunisie a entrepris un programme d'ajustement structurel afin de libéraliser l'économie et de réduire le rôle de l'Etat dans les secteurs économiques compétitifs. Le processus a eu un démarrage lent, avec un investissement fort de l'Etat, dans des efforts visant à rehausser la compétitivité du secteur public. Les hôtels et les établissements commerciaux – étant plus facile à vendre, à l'époque – ont été privatisés en premier lieu, puis les textiles, les produits alimentaires, le transport, les produits chimiques, les matériaux de construction et la fourniture d'équipements électriques et mécaniques. A compter de 1997, le gouvernement a accéléré le processus et a commencé à vendre des compagnies rentables. Entre 1997 et 2000, 66 entreprises ont été privatisées. Début 2001, le gouvernement a publié une liste de 41 autres entreprises publiques qui devaient être privatisées.

### Situation actuelle

Le budget public est actuellement soumis à de fortes pressions, en raison de la baisse de revenu du trésor découlant la suppression des droits de douane et de la baisse attendue du revenu non fiscal découlant de la chute du revenu pétrolier. De même, la baisse du revenu des compagnies publiques devant être totalement ou partiellement privatisées crée une situation complexe qui s'aggrave après quatre années de sécheresse. En outre, la baisse de revenu dans le secteur du tourisme, à la suite des événements du 11 septembre 2001 et de l'attentat de Djerba en avril 2002 – qui a fait 20 victimes allemandes – devrait également être prise en compte. Tout ceci a affecté le pouvoir d'achat des Tunisiens, en baisse de 25% depuis le milieu des années 80, parce que l'Etat a eu à retirer son soutien aux produits de première nécessité.

Le ralentissement de la croissance mondiale, la hausse des principales devises convertibles telles que le dollar et l'euro, l'ouverture du marché européen (auquel la Tunisie est liée par un accord d'association) à de nouveaux Etats Membres et enfin, les changements climatiques ont tous ajoutés aux coups rudes reçus par le pays dans des secteurs vitaux tels que le tourisme et l'artisanat.

---

<sup>1</sup> L'auteur adresse ses remerciements à Ms. Souhayr Belhassen.

Les chiffres officiels indiquent, néanmoins, une baisse de l'indice de pauvreté, passé de 6,2% en 1995 à 4,2% actuellement. Il y a également une baisse du pourcentage de logements de mauvaise qualité, à 1,2% en 2000, contre 8,8% en 1984. Le taux de branchement à l'eau potable est de 79,5% et le taux d'électrification était de 95% en 2001. La sécurité sociale a atteint un taux de couverture de 85%.<sup>2</sup> Du fait que 15% des Tunisiens ne sont pas couverts par la sécurité sociale, il est urgent que le gouvernement réforme le système afin de garantir une couverture suffisante pour tous.

La population active est de 3.292.700 personnes (selon les chiffres de 2001), avec 75,4% d'hommes et 24,6% de femmes. La demande de nouveaux emplois sera de 80.000 par an dans les prochaines années, en raison du nombre croissant de femmes qui entrent dans le marché du travail et du nombre de femmes qui obtiennent des diplômes, soit 25.000 par an. Le secteur des services a été la plus grande source de revenu durant les années 90. Les services administratifs et commerciaux comptaient pour 55% du PIB. Ainsi, ce secteur a généré le plus grand nombre d'emplois, avec 44% de la force de travail, en raison d'une baisse significative dans le secteur de l'agriculture.

Selon des statistiques officielles de 2001, le taux de chômage est de 15%. Toutefois, certains experts estiment que le taux réel est plus élevé, en particulier dans les régions pauvres de l'intérieur, moins attractives pour les investisseurs et où le taux chômage peut aller jusqu'à 30%. Il faudrait noter que les pressions sur le marché du travail viennent de personnes ayant un faible niveau d'instruction (13% des chômeurs en 1999 étaient analphabètes et 48% n'étaient pas allés au-delà de l'éducation primaire). Le chômage constitue une menace pour l'ensemble des segments de la population et est accentué par la hausse probable des licenciements pour des raisons économiques dues à la restructuration, la faillite ou la privatisation, qui continue d'être lente malgré les avantages qu'elle offre.

En dépit de ces aspects positifs de l'action gouvernementale visant à atténuer les effets négatifs de la mondialisation, les associations féministes, les syndicats et les organisations de droits humains craignent des lendemains difficiles. De fait, la poursuite du transfert des compagnies publiques au profit du capital national ou étranger peut compromettre l'existence d'un grand nombre de réalisations sociales. Parmi ces réalisations, il faudrait noter, durant la période du Neuvième Plan de développement (1997-2001) : la création de 322.000 nouveaux postes de travail ; une hausse du revenu par tête d'habitant (de 1.478 dollars US en 1996 à 2.100 dollars US en 2001) ; un allongement de l'espérance de vie de 71 ans en 1994 à 72,9 ans ; une baisse du taux de mortalité infantile de 29,7 à 25,8 pour 1.000 au cours de la même période ; une hausse du taux de scolarisation pour le groupe d'âge des 6-24 ans, de 61,7% en 1994 à 68,4% en 2001 et pour le groupe d'âge des 20-24 ans, de 12,5% à 23% ; une baisse du taux d'analphabétisme, qui était de 24,7% en 2001, contre 31,7% en 1994 ; une hausse du taux de branchement à l'eau potable dans les zones rurales, à 81% en 2001, contre 68,3% en 1996 ; une amélioration du taux d'électrification rurale qui, de 75,7% en 1996, est passé à 91,7% en 2001 ; et une baisse des logements de mauvaise qualité, de 2,7% à 1,2% en 2001.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> <http://www.ins.nat.tn/>

<sup>3</sup> République de Tunisie. Bref aperçu du Dixième Plan de développement 2002-2006.

## **Main-d'œuvre féminine**

Le nombre de femmes actives a été multiplié par dix entre 1966 et 1977, alors qu'au cours de la même période, le total de la force de travail n'a été multiplié que par deux. Bien que le pourcentage de la main-d'œuvre féminine ait enregistré une hausse, en 1997, les hommes étaient toujours en tête sur le marché du travail, avec un rapport de trois hommes pour une femme. On a observé que le pourcentage de femmes célibataires ou divorcées était supérieur à celui des femmes mariées, dont les responsabilités familiales freinent l'accès au marché du travail.

Le secteur des services emploie un volume important de main-d'œuvre féminine, essentiellement dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, mais il faudrait noter qu'un bon nombre des fonctions occupées par les femmes sont mal rémunérées. Toutefois, le secteur industriel est le plus grand employeur pour les femmes : 43,4%, contre 37,5% dans le secteur des services, et l'industrie textile s'appuie essentiellement sur les femmes car elle emploie près d'un tiers de la population active féminine.

Il faudrait noter que près de 40.000 femmes ne travaillent pas plus de 3 mois par an, dans des emplois à mi-temps ou saisonniers. De nombreuses entreprises, y compris dans le secteur public, ont recours à des régimes de travail temporaire, tels que des contrats à court terme. Il faudrait ajouter à cela le fait que vers 2005, date d'expiration de l'Accord multifibres pour les entreprises textiles,<sup>4</sup> la Tunisie peut se retrouver privée des avantages dont elle bénéficiait pour la protection de ce secteur, principal employeur des travailleuses.

La sous-traitance – un phénomène qui s'est développé dans les années 70 et qui, selon les experts, s'accroîtra avec la mondialisation de l'économie et l'instabilité du marché du travail – aura des effets négatifs sur la situation des femmes et entraînera une féminisation de la pauvreté.

## **Ouverture des marchés**

Avec le Dixième Plan de développement couvrant la période 2002-2006, le secteur privé est devenu un élément essentiel du développement économique et social, du fait qu'il est tenu d'arriver à 58,5% de l'investissement global d'ici 2006 (ce chiffre était de 55% en 2001). Ainsi, la libéralisation de certains secteurs stratégiques devrait se poursuivre – comme le transport, par exemple – et des efforts devraient être faits pour attirer l'investissement étranger direct (IED) vers les secteurs ayant la plus forte valeur ajoutée, comme les produits agroalimentaires ou le secteur pharmaceutique.

Dans quelle mesure le gouvernement peut-il contrôler les prix et imposer une concurrence loyale tout en garantissant la transparence des transactions économiques et en rehaussant l'exportation de produits locaux? Les réformes menées par le gouvernement au cours des dernières années visent à remplacer le système d'accumulation réglementé par l'Etat par un système d'accumulation réglementé par le marché étranger. Les syndicats tunisiens sont convaincus qu'une

---

<sup>4</sup> L'Accord multifibres relatif au commerce international des textiles (AMF) est une dérogation aux règles du GATT, convenue à l'échelle internationale, qui permet aux pays signataires d'appliquer des restrictions quantitatives sur les importations de textiles lorsqu'ils les jugent nécessaires pour empêcher la désorganisation du marché, même quand de telles restrictions sont contraires aux règles du GATT. A compter de 2005, tous les AMF devront souscrire aux réglementations du GATT.

telle attitude risque d'avoir des répercussions sur les strates couches qui sont plus les vulnérables aux effets négatifs de la vague de libéralisation.

Un recul net de l'investissement étranger direct a été observé dans les secteurs industriels et agricoles et des progrès ont été réalisés dans le secteur des services, en particulier dans le tourisme et le marché de l'immobilier, avec près de 50% de l'investissement. A la lumière des tendances des années antérieures, et en dépit d'une politique progressive prudente de libéralisation du secteur des services, les conséquences négatives de l'ouverture à la concurrence imposée par l'OMC sont toujours à craindre. C'est pour cette raison que le Dixième Plan de développement préparé par le gouvernement prévoit un renforcement de l'intervention étatique pour contenir et atténuer les inconvénients de la libéralisation de l'économie. Il doit, entre autres, relever le défi du chômage par la création de 380.000 postes de travail, c'est-à-dire 95% de la demande supplémentaire et une réduction du taux de chômage de 15% à 13%. Le Plan propose également d'étendre la couverture de la sécurité sociale à 90% en 2006, de réduire le taux d'analphabétisme de 24,7% en 2001 à 16% en 2006 et de rehausser progressivement les taux dans l'enseignement supérieur de 23% en 2001 à 30% en 2006. En termes généraux, il faudrait noter la multiplication par quatre des dépenses sociales entre 1986 et 2000, où elles ont atteint 20% du PIB.

A la lumière de ces défis et de ces menaces, la privatisation des services essentiels – tels que le transport – a des répercussions négatives fondamentales sur les couches les moins favorisées de la population, mais aussi sur les classes moyennes qui sont le pilier de la stabilité sociale en Tunisie et qui semblent de plus en plus menacées. Les salariés également craignent la perspective de devoir supporter le coût de l'assurance santé et sont inquiets des procédures visant la mise en place d'un système éducatif financé par les citoyens, même dans le cadre de ce que l'on appelle communément « l'école de demain. »

Les populations les plus pauvres qui, selon les chiffres officiels, sont presque au nombre d'un demi-million, seront sera les plus affectées, en particulier dans les régions de l'intérieur du pays (avec un taux de pauvreté de 11,7% dans le sud-est de la Tunisie). En dépit des efforts de nombreuses institutions officielles diverses visant à promouvoir les services au profit des secteurs les plus nécessiteux ou de ceux qui dépendent d'un marché parallèle, leur faible coordination entraîne de nombreuses irrégularités de gestion et restreint leur efficacité.

## Conclusion

Ces défis et ces dangers exigent un engagement de la société civile qui doit agir pour garantir la préservation des avantages réalisés. Toutefois, comme cela est indiqué dans le Rapport national sur le développement humain (1999), une des plus grandes faiblesses de l'expérience tunisienne est l'absence d'évolution de la participation de la société civile à la prise de décision, que ce soit dans la vie économique, sociale ou politique. Il en résulte que la marge de liberté publique est étroite – en particulier la liberté d'organisation et d'expression – et que tout dépassement des limites imposées est réprimé.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> En mars 2001, Amnesty International a appelé les autorités tunisiennes à mettre un terme à ce qu'il qualifiait d'escalade des incidents de persécution sans précédent contre les activistes des droits de l'homme. Dans un nouveau rapport, Amnesty International a souligné que la campagne de pressions avait commencé quand la Ligue tunisienne des droits de l'homme avait été suspendue en novembre 2000. Depuis cette date, toutes les réunions des membres de la Ligue ont été empêchées par les services de sécurité. Le rapport spécifie également

Les associations de développement et les organisations de défense des droits humains et des droits des femmes rencontrent de telles difficultés que leur participation au débat sur les décisions économiques et à la défense des droits sociaux des citoyens est limitée ou même empêchée. Les institutions consacrées au contexte social souffrent d'un déficit démocratique dans leur fonctionnement interne qui les coupe des masses (à cet égard, voir le rapport économique et social de l'Union générale tunisienne des travailleurs). C'est pour cela que la société civile n'est pas en mesure d'exercer des pressions sur le gouvernement pour empêcher la prise de décisions contraires aux intérêts de la majorité.

**Ligue tunisienne des droits de l'homme**  
**<sjourshi@lycos.com>**

---

que des poursuites juridiques ont été intentées contre le président de la Ligue des droits de l'homme, Moktar Trifi, et contre d'autres autorités.